



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2588 Acquisition d'une solution intégrée de connexions à distance, de passerelle de connexions sécurisées, de connexions à haut privilège et de voûtes de mots de passe

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 5 décembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 5 décembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 4 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2605 Contrat à exécution sur demande pour des services professionnels d'évaluation immobilière

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 5 décembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 5 décembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 4 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2687 Service de transport de valeurs par messagerie sécuritaire

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 5 décembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 5 décembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 4 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2698 Acquisition de 2 camionnettes simple roue et 1 camionnette double roue

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 5 décembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 5 décembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 4 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 sera présenté au conseil municipal, pour adoption, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le mercredi 13 novembre 2024, à 15 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Laval, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval.

DONNÉ À LAVAL
Ce 4 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, qu'à la suite de l'assemblée de consultation tenue le 2 octobre 2024 et à la consultation écrite du 3 au 17 octobre 2024, le comité exécutif a adopté à sa séance du mercredi 30 octobre 2024, le second projet de résolution CE-20241030-3903 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'ajout d'un 3^e logement et de régulariser l'aménagement des aires de stationnement et des entrées charretières sur le lot 1 442 681 du cadastre du Québec, situé aux 208-210, 92^e Avenue;

Une telle autorisation aurait principalement pour effet de permettre:

- au plus 3 logements;
- une aire de stationnement extérieure de type «allée privée»;
- 2 entrées charretières;
- une largeur maximale d'entrée charretière de 5,6 mètres au lieu de 5,5 mètres pour une seule des 2 entrées charretières.

Que par rapport au premier projet de résolution, aucune modification n'a été apportée au second projet de résolution;

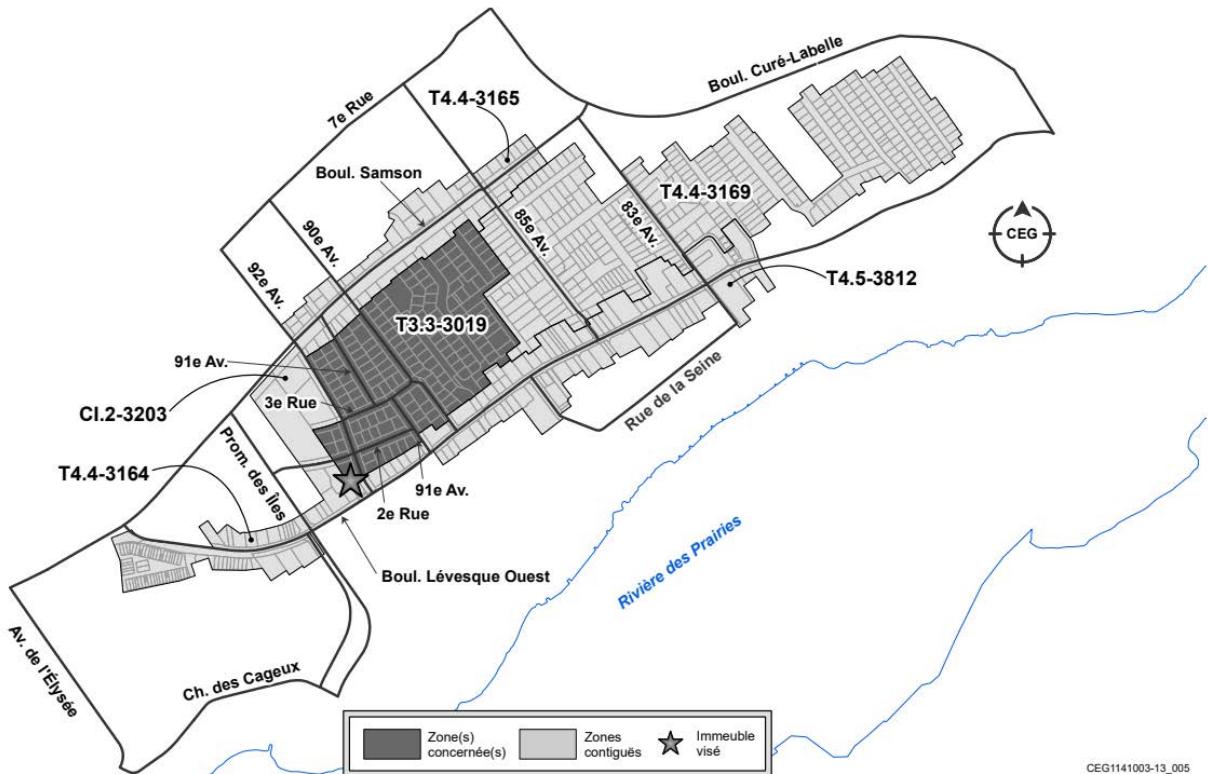
QUE ce second projet de résolution contient au moins une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

QU'une demande relative à une disposition ayant pour objet de spécifier la densité d'occupation du sol (nombre de logements) peut provenir des personnes intéressées de la zone concernée par la résolution, soit la zone T3.3-3019 et des zones qui lui sont contiguës, soit les zones T4.4-3165, T4.4-3169, T4.5-3812, T4.4-3164 et CI.2-3203;

QU'une telle demande vise à ce que la résolution contenant cette disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition;

Le plan identifiant et illustrant ces zones peut être consulté ci-dessous ainsi que sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-02-10-2024.aspx>.



CEG1141003-13_005

QUE vu ce qui précède, pour être valide, toute demande doit:

- clairement indiquer le numéro du second projet de résolution, la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et ce, en précisant l'adresse de l'immeuble visé par la zone;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone, par au moins 12 d'entre elles ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue individuellement ou par pétition, par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca, en personne ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée **au plus tard le 12 novembre 2024**;

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de faire une demande peuvent être obtenus à la suite d'une demande transmise à l'adresse courriel Reglements@laval.ca;

QUE toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE le second projet de résolution peut être consulté en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-02-10-2024.aspx>

QU'UNE copie du second projet de résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 4 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, qu'à la suite de l'assemblée de consultation tenue le 2 octobre 2024 et à la consultation écrite du 3 au 17 octobre 2024, le comité exécutif a adopté à sa séance du mercredi 30 octobre 2024, le second projet de résolution CE-20241030-3905 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire pour la récupération de contenants consignés et d'un conteneur de stockage sur le lot 3 512 220 du cadastre du Québec, situé au 1100, boulevard de l'Avenir;

Une telle autorisation aurait principalement pour effet de permettre:

- un bâtiment accessoire à l'usage commercial;
- l'utilisation d'un conteneur à des fins de bâtiment accessoire;
- l'acier peint comme matériau de revêtement extérieur du bâtiment accessoire;
- l'entreposage de matières résiduelles à l'extérieur;
- l'installation d'un conteneur de type transrouleur à l'extérieur;
- l'installation d'un conteneur de type transrouleur sur des rails;

aux conditions suivantes:

- le bâtiment accessoire doit être implanté uniquement sur la partie du lot 3 512 220 identifiée sur le plan numéro CEG1141003-16_007 «à titre de territoire d'application» joint au second projet de résolution;
- 20 bacs de plantations en béton coulé et plantés de végétaux doivent être installés et maintenus autour du bâtiment accessoire et du conteneur.

Que par rapport au premier projet de résolution, aucune modification n'a été apportée au second projet de résolution:

QUE ce second projet de résolution contient au moins une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

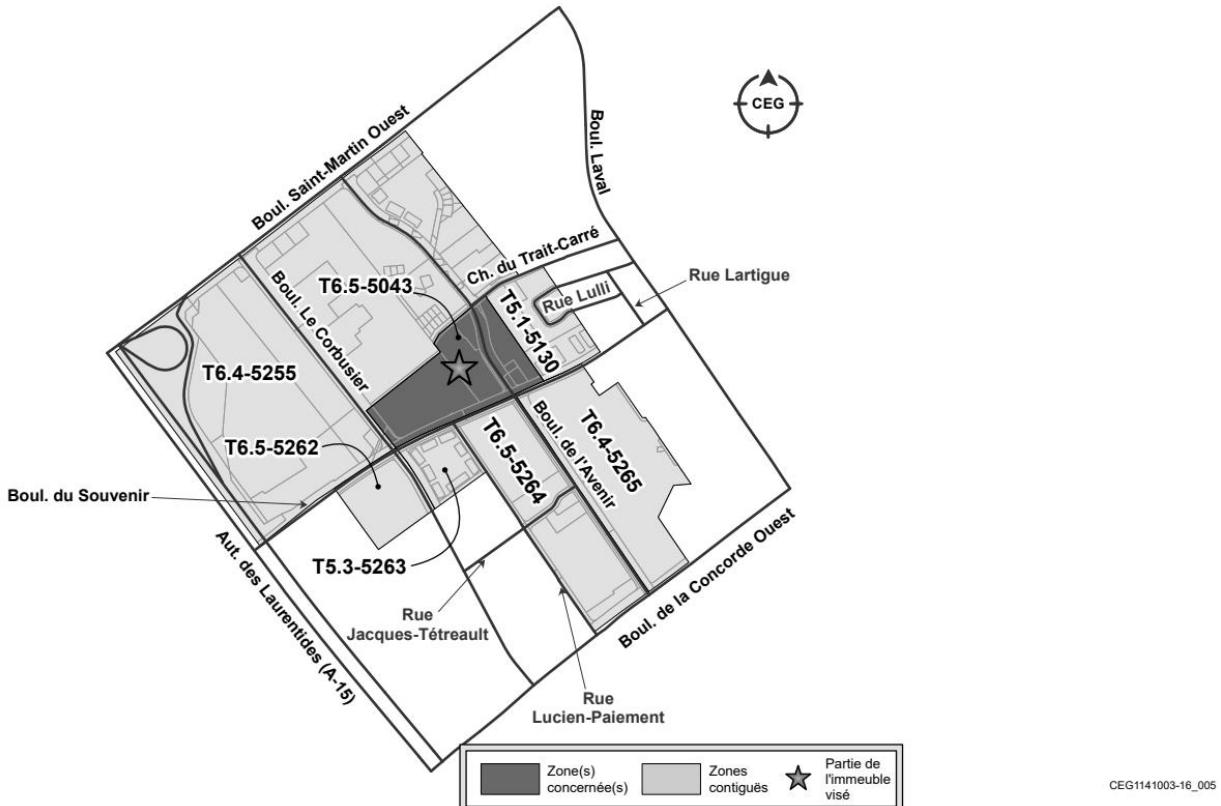
QU'une demande relative à une disposition ayant pour objet :

- d'autoriser un bâtiment accessoire et un conteneur transrouleur;
- de permettre l'utilisation d'un conteneur à des fins de bâtiment accessoire;
- de permettre l'entreposage de matières résiduelles à l'extérieur;

peut provenir des personnes intéressées de la zone concernée par la résolution, soit la zone T6.5-5043 et des zones qui lui sont contiguës, soit les zones T6.4-5255, T5.1-5130, T6.4-5265, T6.5-5264, T5.3-5263 et T6.5-5262;

QUE une telle demande vise à ce que la résolution contenant cette disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition;

Le plan identifiant et illustrant ces zones peut être consulté ci-dessous ainsi que sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-02-10-2024.aspx>



QUE vu ce qui précède, pour être valide, toute demande doit:

- clairement indiquer le numéro du second projet de résolution, la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et ce, en précisant l'adresse de l'immeuble visé par la zone;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone, par au moins 12 d'entre elles ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue individuellement ou par pétition, par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca, en personne ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée **au plus tard le 12 novembre 2024**;

Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5

QUE les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de faire une demande peuvent être obtenus à la suite d'une demande transmise à l'adresse courriel Reglements@laval.ca;

QUE toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE le second projet de résolution peut être consulté en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante :

[https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-02-10-2024.aspx.](https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-02-10-2024.aspx)

QU'UNE copie du second projet de résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL

Ce 4 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le 20 novembre 2024 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes :

- Aménagement d'aucune bande tampon en bordure de la ligne latérale gauche de lot, alors qu'une bande tampon de type C est prescrite, pour l'immeuble sur le lot 6 480 195 (lot projeté 6 643 091) du cadastre du Québec;
- Marge arrière de 5,6 mètres au lieu de 6 mètres sur le lot 2 000 761 du cadastre du Québec, soit au 1440, place d'Arvida;
- Marge avant de 38,15 mètres au lieu d'une marge avant maximale de 10 mètres pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 1 391 273 du cadastre du Québec, soit au 6287, boulevard Lévesque Est;
- Aire de chargement et de déchargement située en cour latérale gauche non-masquée à partir d'une ligne avant de terrain au moyen des éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 3 du 1^{er} alinéa de l'article 534 du CDU-1, pour l'immeuble situé sur le lot 1 594 784 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Curé-Labelle;
- Pour l'immeuble situé sur le lot 1 067 651 du cadastre du Québec, soit au 1111, boulevard des Laurentides:
 - l'installation d'une enseigne affichant le menu d'un service de restauration d'une superficie de 2,04 mètres carrés, alors qu'un maximum de 1,5 mètre Carré est prescrit;
 - l'installation d'une enseigne affichant le menu d'un service de restauration d'une hauteur de 1,9 mètre, alors qu'un maximum de 1,8 mètre est prescrit;
- Aménagement de portes de garage représentant 40 % de la largeur de la façade au lieu d'un maximum de 25 %, sur le lot 4 306 365 du cadastre du Québec, soit au 1547, rue Joinville.

DONNÉ À LAVAL
Ce 4 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim